Ville de Kingersheim

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM

(Convocation envoyée le 6 novembre 2024)

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Pour les points 1 à 4 :

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, QUARTUCCI Luca, LARGER Philippe, conseillers municipaux

Absents excusés : HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi

Ont donné procuration :
BROMBACHER Christian a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
NAMUR Céline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
OUROUH Nabil a donné procuration à ROLLIN Arnaud
RAMUNDI Silvia a donné procuration à CHÉRAY Michel
GATTESCO Francis a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
WALD Frédéric a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à LARGER Philippe

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Pour les points 5 à 8 :

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, QUARTUCCI Luca, LARGER Philippe, conseillers municipaux

Absents excusés : HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi

Ont donné procuration :
BROMBACHER Christian a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ROLLIN Arnaud
RAMUNDI Silvia a donné procuration à CHÉRAY Michel
GATTESCO Francis a donné procuration à RICHE Laurent
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à HAMMERER Emilie
WALD Frédéric a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ACHA Giulia a donné procuration à JACQUIN Myrna
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à LARGER Philippe

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Assistaient également
1 représentant de la presse
2 collaborateurs
5 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024
2. Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrices des Animaux de Mulhouse Haute Alsace

MARCHES PUBLICS
3. Mise en place d'une délégation de service public relative au service de fourrière automobile

SERVICES TECHNIQUES
4. Présentation du rapport d'activités 2023 du Territoire d'énergie Alsace
5. Gestion intégrée des eaux pluviales avec renaturation et création d'une zone de fraîcheur en ville
6. Mobilier urbain : avenant n°3 Decaux portant prolongation de la durée du contrat

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE
7. Attribution de subventions aux associations

RESSOURCES HUMAINES
8. Tableau des effectifs

DIVERS
9. Rapport de la municipalité
10. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GÉNÉRALES 214

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 _____ 214

2. Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse Haute-Alsace _____ 214

MARCHÉS PUBLICS 215

3. Mise en place d'une délégation de service public relative au service de fourrière automobile _____ 215

SERVICES TECHNIQUES 217

4. Présentation du rapport d'activité 2023 du Territoire d'Energie Alsace_____ 217

5. Gestion intégrée des eaux pluviales avec renaturation et création d'une zone de fraîcheur en Ville _____ 218

6. Mobilier urbain : avenant n° 3 Decaux portant prolongation de la durée du contrat_____ 223

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE..... 225

7. Attribution de subventions aux associations_____ 225

RESSOURCES HUMAINES 231

8. Tableau des effectifs_____ 231

DIVERS..... 232

9. Rapport de la municipalité_____ 232

10. Divers et communication _____ 232

(La séance est ouverte à 18 heures 30 par M. le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous propose de démarrer.

Merci beaucoup pour votre présence malgré les premières affres de l'hiver qui pointe le bout de son nez. Le vent du nord-est est en train de nous faire remarquer que nous avons bien changé de saison.

Je vous propose de démarrer par l'appel des présents fait par notre Directeur Général des Services, Jonathan Gradoz.

(Il est procédé à l'appel par monsieur Jonathan Gradoz.)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, je vous propose de démarrer. Je précise que Silvia RAMUNDI est absente car elle nous représente ce soir au trophée des commerçants organisé par la CCI (je ne sais plus comment cela s'appelle) et Francis GATTESCO nous représente à une autre manifestation (je ne sais plus laquelle). En tout cas, ces deux personnes ont une bonne raison d'être absentes, puisqu'elles nous représentent à différents événements.

Je vous rappelle que notre **prochain Conseil municipal** et dernier de l'année aura lieu le **mercredi 18 décembre** et qu'ensuite nous reprendrons le cours des Conseils municipaux en 2025 toujours les mercredis : **les 29 janvier, les 26 mars, 21 mai et 25 juin.** Vous aviez toutes ces dates, mais je tenais à vous les présenter à nouveau.

Pour mes collègues du Conseil municipal, vous savez qu'une **Commission réunie se tiendra le 4 décembre prochain** pour échanger ensemble sur différents sujets comme nous en avons l'habitude en amont de nos Conseils municipaux et je vous propose de rentrer directement dans l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc d'adopter ce procès-verbal. Le Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

2. Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse Haute-Alsace

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 2 présenté :

Il est proposé au Conseil municipal le renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mulhouse Haute Alsace pour une durée de 3 ans.

L'article L211-24 du Code Rural impose à chaque commune de pouvoir disposer d'une fourrière animale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.
Les communes ne disposant pas de leur propre fourrière animale ont la possibilité de conclure un contrat avec une fourrière située sur le territoire d'une autre commune.

C'est pourquoi, la Ville dispose jusqu'au 31 décembre 2024 d'un contrat de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mulhouse Haute Alsace, seul organisme dans l'agglomération actuellement apte à assurer ce service.

Dans le cadre des prescriptions des articles L 211-11 et L 211-24 à L 211-26 du Code Rural, le présent contrat a pour objet de permettre à la Ville (à la demande de Monsieur le Maire) de pouvoir placer les chiens et chats trouvés errants en état de divagation, capturés sur son territoire, à la fourrière pour animaux de la SPA de Mulhouse Haute Alsace.

Les prestations suivantes sont également incluses dans les horaires d'ouverture de la SPA :

- La capture et la prise en charge des animaux de compagnie en divagation dans un espace sécurisé,
- Le trappage des chats errants sur arrêté municipal,
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux dans un espace sécurisé,
- Le ramassage des animaux morts non sauvages dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarisseur (l'incinération est gratuite pour les collectivités signataires),
- La gestion de la fourrière animale avec mise à disposition d'installations neuves ou rénovées et de personnel spécialisé,

La SPA attire notre attention sur une révision des tarifs appliqués à ces services pour les trois années à venir. Jusqu'à présent, elle proposait une augmentation de 1 centime d'euro par an et par habitant sur 3 ans, (cotisation à 81 centimes d'euro pour 2024). La cotisation serait de 1,10 € par habitant en 2025 (soit environ 14 700 €). Pour 2026 et 2027, la cotisation par habitant serait respectivement de 1,15 € et 1,20 €.

La SPA précise que l'augmentation des coûts est devenue nécessaire pour plusieurs raisons :

- Augmentation des coûts opérationnels : les coûts liés à l'entretien des infrastructures, à l'alimentation des animaux, ainsi qu'aux soins vétérinaires ont connu une hausse significative.
- Renforcement des réglementations : les nouvelles exigences légales en matière de protection animale et de gestion des fourrières ont impliqué des investissements supplémentaires pour se conformer aux normes en vigueur.
- Amélioration continue des services : les conditions de prise en charge des animaux sont améliorées en permanence et les mesures d'accompagnement et de sensibilisation sont renforcées.

M. LE MAIRE.- Comme vous l'avez vu dans la délibération, ce contrat nous permet de travailler sur la capture et la prise en charge, le trappage ou le ramassage et la gestion de fourrière animale pour les animaux, comme nous avons l'habitude de le faire. Le tarif fixé est une cotisation de 1,10 € par habitant en 2025, soit 14 700 € pour l'année. La SPA nous informe que la cotisation augmentera un peu pour 2026 et 2027, elle passera à 1,15 € et 1,20 €.

Outre ces petits points de précision, avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas.

Vous êtes tous des amis de nos animaux et même parfois quand il leur arrive, les pauvres, quelques malheurs, ce service de fourrière est très important pour nous, entre autres sur les animaux errants.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le contrat de fourrière actuel arrivant à échéance fin 2024, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de renouvellement de fourrière pour animaux avec la SPA de Mulhouse Haute Alsace pour une période de 3 ans (2025 à 2027),
- d'autoriser le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 et suivants aux natures correspondantes.

MARCHÉS PUBLICS

3. Mise en place d'une délégation de service public relative au service de fourrière automobile

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le transfert du service de fourrière automobile à un délégataire privé nécessite la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP).
Le Conseil municipal est invité à approuver le principe de la DSP selon le rapport ci-joint.
Le service public de la fourrière automobile est délégué depuis 2011 à un prestataire privé. Ce contrat relancé tous les 5 ans, arrivera à échéance le 20 décembre 2024.

Il y a lieu de prévoir une nouvelle consultation.

Il est précisé que le projet a été préalablement soumis à la commission consultative des services publics locaux, qui s'est réunie le 8 octobre 2024, et qui a émis un avis favorable sur le principe du choix de la DSP comme mode de gestion du service public de fourrière automobile.

VU le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, annexe réglementaire (article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales), présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la délégation, l'économie générale du contrat, sa nature, sa durée et le mode de rémunération envisagé,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 et suivants,

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics en date du 8 octobre 2024,

M. LE MAIRE.- Christian Brombacher vous prie de l'excuser ce soir puisqu'il est en convalescence. Il va bien, je vous rassure. Il a subi une opération qui était nécessaire et qui l'a empêché d'être parmi nous. S'il avait été là, il vous aurait présenté la délégation de service public relative au service de la fourrière automobile.

Un peu de la même façon que je viens de vous le présenter pour les animaux, il faut faire la même chose avec les véhicules qui ne sont pas errants, mais qui peuvent éventuellement traîner sur la voie publique ou bien que l'on doit ramasser suite à des éléments particuliers. Ce sont souvent, n'est-ce pas Gilles, des véhicules tampons qui traînent sur la voie publique Je ne sais pas si tu as des choses à partager à ce sujet, des chiffres.

M. BRETZNER.- J'ai quelques chiffres. Nous remarquons une augmentation de mises en fourrière depuis 2020. Nous avons trouvé 14 véhicules entre 2020 et 2022, et nous sommes passés à 37 sur l'année en cours. J'avais demandé des explications à la police municipale. Donc, nous les avons reçues. Nous recevons beaucoup plus d'appels des habitants concernant des véhicules en stationnement abusif.

Nous intervenons donc sur sollicitation et le nombre de véhicules avec des propriétaires introuvables est en augmentation.

C'est la raison pour laquelle le nombre de mises en fourrière a augmenté.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile, selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé,
- d'approuver la durée de la délégation de service fixée à 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

Je vous en remercie.

Je voudrais vous dire d'ailleurs que nous avons des points de passage régulièrement, Gilles et moi, avec la police municipale et nous les interrogions pour savoir si depuis l'ouverture des nouveaux bureaux et nouveaux locaux, la fréquentation du public était plus importante ou pas. Ils nous ont confirmé que les locaux sont fréquentés deux fois plus qu'avant. En effet, il y a deux fois plus d'accueil public, une jeune femme a été recrutée, Charlotte, pour l'accueil et ces locaux plus accueillants, plus naturellement accessibles, font que les habitants viennent plus instinctivement trouver de l'aide ou des conseils au niveau de notre police municipale.

SERVICES TECHNIQUES

4. Présentation du rapport d'activité 2023 du Territoire d'Energie Alsace

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray. Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activité 2023 du Territoire d'Energie Alsace.
La commune a délégué la gestion de son réseau de gaz et d'électricité à Territoire d'Energie Alsace (anciennement Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin) auquel sont affiliées 332 communes et 2 communautés de communes du département.

1 – Les redevances de fonctionnement et d'investissement
Le Syndicat ne demande aucune participation financière aux communs membres. Ses missions sont intégralement financées par les concessionnaires, essentiellement ERDF et GRDF, grâce à 3 redevances : la redevance « R1 électricité » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, la redevance « R1 gaz » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz, et la redevance sur investissement « R2 » versée par ENEDIS en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes.

Le Syndicat reverse à la Ville une redevance annuelle en fonction des travaux déclarés par elle. En 2023, elle est de 0 euros au titre de R2 électricité, aucuns travaux éligibles n'ayant été effectués.

2 – La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
Le décret n°2022-129 relatif à la réforme des taxes locales sur la consommation finale d'électricité a procédé à l'intégration au sein de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) les actuelles taxes communales. Depuis 2023, la TICFE est alignée au niveau national et le recouvrement est confié à la Direction générale des finances publiques, qui assure le reversement aux communes.
Les communes n'ont plus la capacité de moduler le taux. Le décret a fixé le taux national au coefficient multiplicateur de 8.5, identique à celui qui était appliqué par la Ville de Kingersheim.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité reversée à la commune de Kingersheim pour 2023 est de 259 338,22 € (243 418 € pour 2022).

M. LE MAIRE.- C'est un grand mot pour parler du Syndicat d'Électrification et de Gaz ex-Haut-Rhin qui s'appelle dorénavant Territoire d'Energie Alsace.

M. CHERAY.- Merci Monsieur le Maire. Ce point n'entraîne pas de vote. Il s'agit d'un point de rapport d'activité pour l'année 2023, comme nous le faisons chaque année depuis des années et des années.

Une particularité est à noter cette année dans les deux chapitres concernant l'aide TEA auprès des communes du Haut-Rhin et même du Bas-Rhin, - puisque nous avons passé une délibération l'année dernière, nous avons pris une emprise sur Marckolsheim et le Ried qui font maintenant partie de Territoire Energie Alsace –

- Point 1 : nous aurons effectivement pour l'année 2023 0 €, pour la simple et bonne raison qu'essentiellement concernant les deux concessionnaires ERDF et GRDF, nous n'avons pas réalisé, au niveau de la Ville et sur le ban communal, des travaux d'investissement sur nos réseaux communaux. Nous sommes donc pour l'année 2023 à 0 € au titre du chapitre ERDF « R2 ».

• Point 2 : par contre, pour la fameuse TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité), puisqu'une loi existe, un décret a été pris il y a quelques années, concernant un coefficient multiplicateur qui fait partie de cette loi et de ce décret qui passe par la TICFE, organisme qui nous chapeaute sur le niveau national et qui s'occupe du recouvrement auprès des communes, nous avons pour l'année 2023 au niveau de cette aide de l'État un montant de 259 338,22 € concernant la consommation finale de l'électricité reversée pour notre Ville de Kingersheim. Entre parenthèses, nous vous avons mis le montant pour l'année 2022 qui était légèrement inférieur à celui de l'année 2023.

Le rapport est là, vous l'aviez eu, il figure sur le site de la Ville et comporte 32 pages avec toutes les explications, tout ce que l'on fait au niveau du Territoire Energie Alsace sur ce grand territoire que je vous ai présenté.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des commentaires sur ce rapport d'activité pour lequel vous êtes appelés à prendre connaissance ? Ce syndicat gère très bien depuis des années, il a l'expérience pour travailler avec les énergéticiens sur l'ensemble des territoires et, outre le fait qu'il est un intermédiaire de collecte sur des taxes correspondantes, il effectue les travaux d'investissement qui vont bien sur le réseau. Il travaille très bien avec les concessionnaires.

Nous pouvons être fiers en Alsace d'avoir des satellites de ce type. Beaucoup de structures de ce type existent en Alsace et nous permettent pour le Territoire d'accompagner les collectivités sur différentes gestions. Ici, il s'agit des réseaux délégués aux concessionnaires.

Merci Michel.

S'il n'y a pas d'autres remarques, comme il s'agissait de prendre connaissance, nous passons à la délibération suivante sur un autre sujet.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2023 du Territoire d'Energie Alsace.

5. Gestion intégrée des eaux pluviales avec renaturation et création d'une zone de fraîcheur en Ville

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 5 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux d'aménagement du Parvis Tival et le Parking Noyer.

La Municipalité souhaite, après la réalisation des travaux d'aménagement de la cour d'école Claudel, continuer à renaturer des zones minéralisées et gérant les eaux pluviales de manière plus intégrée.

Le présent projet rassemble 2 sites, le Parvis Tival et le Parking Noyer. Il est prévu de déminéraliser une partie du revêtement en béton désactivé existant sur le Parvis Tival pour y créer des plantations, et de collecter au maximum les eaux pluviales. Ce seront 1 826 m² qui seront déconnectés du réseau. Sur le parking Noyer, c'est une noue centrale qui sera créée, elle aussi végétalisée et des arbres qui seront plantés
Les parvis Tival et Parking Noyer seront végétalisés pour créer des zones de fraicheur en ville mais également permettre aux oiseaux de trouver leur nourriture et de s'y cacher.
Lors des travaux du Parvis Tival, une citerne de récupération des eaux pluviales sera installée, notamment pour l'arrosage des nouveaux végétaux installés.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention pour la gestion intégrée des eaux pluviales avec renaturation et création de zone de fraicheur en ville par la plantation d'arbres Parking Noyer et sur le Parvis Tival.

- Parvis Tival : (139 148 € HT)
- Parking Noyer : (25 964 € HT)

Soit une opération globale de 165 112 € HT.

Deux plans de financement ont été présentés au Conseil municipal lors des séances du 28 septembre 2022 et du 13 décembre 2023. Il est proposé au vu des premières réponses d'ajuster le plan de financement comme suit :

DEPENSES EN EUROS	HT	RECETTES EN EUROS	HT
Parvis Tival	139 148 €	Aide Agence de l'Eau	69 960 €
Parking Noyer	25 964 €	Aide Fonds Climat M2A	50 000 €
		DETR	12 129,60 €
Total HT	165 112 €	Total	132 089,60 €

Soit un solde à la charge de la Collectivité de 33 022,40 € HT.

M. LE MAIRE.- Il s'agit surtout et avant tout d'une demande de subvention pour pouvoir continuer nos actions de renaturation et d'imprégnation de l'eau dans le sol.

M. ROLLIN.- Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de notre politique de renaturation des zones minérales dans la Ville, nous avons déjà réalisé la cour Claudel, l'aménagement paysager, nous avons déminéralisé les espaces verts dans la cour de l'École du Centre, qui est super belle d'ailleurs. J'ouvre une petite parenthèse : j'y suis passé, franchement, nous sommes très contents du résultat.

Le présent projet rassemble deux sites : le parvis Tival et le parking rue du Noyer à côté de l'école. Il est prévu de déminéraliser une partie du revêtement en béton dans la cour Tival. Nous vous avons préparé une petite image, une projection de ce qui sera réalisé avec en existant les arbres dans la partie brun foncé et tout ce qui est en vert autour, ce seront les zones qui seront sciées dans les dalles de béton existantes et dans lesquelles nous allons mettre de la terre ; elles constitueront donc un espace vert avec des plantations et des arbres et des zones de récupération des eaux de pluie, d'infiltration et nous y avons rajouté une cuve de récupération d'eau de pluie pour pouvoir arroser *in situ* après les arbres.

Nous essayons petit à petit dans plusieurs endroits de la Ville, notamment au CTM où c'est aussi en cours, et sur la cour d'école Claudel, de mettre des cuves de récupération d'eau de pluie pour avoir des réserves dans les zones où nous avons de l'arrosage à réaliser régulièrement. Puis, la cour Claudel est un peu plus ludique aussi, puisqu'il y aura une fontaine à main, une pompe, pour que les enfants puissent puiser l'eau de pluie et la réutiliser dans la cour. C'est encore un autre cas.

L'idée, comme l'a dit Monsieur le Maire, est d'essayer d'avoir un maximum de subventions pour réaliser ces travaux. Nous avions déjà eu une, voire deux délibérations à ce sujet pour des subventions. Il s'agit un peu de réajuster les montants de demande de subvention, puisqu'il faut une délibération pour demander les subventions, et nous allons essayer de chercher encore un peu plus d'argent qu'initialement.

Un grand merci à nos services, notamment à Jonathan Gradoz qui vraiment travaille sur beaucoup de dossiers pour essayer de nous faire avoir un maximum de subventions. Quand nous regardons les totaux, si nous y arrivons, nous serons sur des travaux à hauteur de 165 000 €, pour des aides potentielles à hauteur de 132 000 €. Il ne nous reste plus qu'un reste à charge de 33 000 €.

Bravo !

M. LE MAIRE.- Merci. Oui, il nous faut aller chercher 80 % de subventions. Vous l'avez compris depuis maintenant un petit moment, nous avons des acteurs tels que l'agence de l'eau, le SIVOM, etc., qui subventionnent encore beaucoup pour tout ce qui est imprégnation de l'eau sur place et les aspects de renaturation, l'annulation des îlots de chaleur. Il nous faut en profiter, car vous avez vu que parallèlement, des débats budgétaires au niveau national en ce moment sont en train de tailler dans le vif et entre autres sur les aides fonds verts etc.. Nous aurons beaucoup moins d'aides que nous pouvions en avoir auparavant du moins de la part des instances nationales. Nous prenons tout ce que nous pouvons encore prendre aujourd'hui et entre autres, nous avons pu en bénéficier à 80 % pour la renaturation de la cour d'école Claudel et nous aimerions bien pouvoir le faire pour ces deux secteurs parking Noyer et Parvis Tival.

Avez-vous des commentaires particuliers sur cette délibération ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Vous connaissez nos réserves sur ce type de projet. Nous pensons que nous aurions dû commencer déjà par préserver les zones de fraîcheur existantes. Nous avons vu disparaître ici et là des surfaces non imperméabilisées importantes pour lesquelles la nature fait très bien son travail. Nul besoin de mettre en place de coûteux systèmes de récupération d'eau.

Et pour utiliser à bon escient les fonds publics, nous pensons qu'il faut d'abord flécher les subventions vers des projets de rénovation énergétique qui s'attachent à faire disparaître les passoires thermiques dans l'habitat et dans les bâtiments publics.

M. LE MAIRE.- Merci. Je serais curieux de savoir ce que vous proposez. Déjà, quels sont les endroits que nous aurions supprimés dans la Ville qui étaient des îlots de fraîcheur ?

Deuxièmement, ce sont des subventions publiques, mais nous pouvons les laisser aux autres. Nous en profitons, je suis désolé, mais la cour d'école était déjà comme cela depuis des années et des années, depuis une trentaine ou une quarantaine d'années. Il valait mieux récupérer l'argent maintenant.

Je suis un peu curieux, qu'y a-t-il derrière concrètement ?

M. LARGER.- À un moment donné, nous avons imperméabilisé des surfaces, j'étais à Kingersheim à l'école maternelle, et elles n'étaient pas imperméabilisées ; ensuite, nous avons imperméabilisé les différents éléments dans la cour Tival aussi et également des projets d'urbanisation ont vu le jour, alors qu'ils comportaient des espaces verts auparavant. Je pense au Clos Dali par exemple. C'est celui qui me vient à l'esprit car il a été marqué par tout le monde, tout le monde en rit, on sait pourquoi. Mais on urbanise à chaque endroit, que cela soit près du Leclerc à Kingersheim aussi. Il y a différents projets. À un moment donné, on urbanise, on imperméabilise les sols avec les conséquences que nous pouvons voir dans l'actualité.

M. LE MAIRE.- Vous le savez très bien, Monsieur Larger, puisque vous dites que vous connaissez la Ville depuis très longtemps, la Ville est à l'image de ce qui a été fait dans toutes les villes pendant les Trente Glorieuses. La Ville a doublé sa population entre les années 1960 et 1980 ; quasiment tous les quartiers de la Ville ont été construits durant cette période. Le dernier quartier l'a été au tout début des années 90, je veux parler du quartier du Dahlia ; après, tout s'est construit là. Je pense qu'à cette époque on ne se préoccupait pas de tous ces aspects. On se préoccupait du développement de nos communes. Cela a été fait dans notre commune comme dans d'autres communes. Je ne suis pas là pour refaire l'histoire. Je regarde comment aujourd'hui nous pouvons développer les choses différemment. L'urbanisation s'est faite principalement dans ces années-là. Ces dernières années, quelques projets ont vu le jour, mais ce ne sont pas eux qui ont altéré les phénomènes de zones naturelles et au contraire, je vous rappelle que le parc des Gravières est une zone naturelle, le Poumon Vert est une zone naturelle que nous avons développée. Mon prédécesseur, Jo Spiegel, a fait classer la forêt du Nonnenbruch qui est une forêt protégée maintenant et à laquelle on ne peut pas toucher.

Honnêtement, il n'y a pas d'éléments factuels qui montreraient que nous avons imperméabilisé à outrance ces dernières années.

Encore une fois, aujourd'hui, il faut essayer non pas de façon dogmatique, mais de façon la plus pragmatique possible, de rattraper dans certains cas les erreurs du passé, mais je ne blâme pas le travail qui a été fait, peut-être que si j'avais été en responsabilité, à l'époque, je n'aurais pas fait mieux. Aujourd'hui il faut regarder comment tenir compte du dérèglement climatique, du réchauffement du climat et comment adapter la Ville avec ces éléments-là et, en plus de cela, nous avons une opportunité de subventions. Si vous pensez qu'il est inutile de récupérer des subventions qui sont sur la table, je trouve cela dommage. Après, vous avez le choix, c'est votre positionnement.

M. LARGER.- Pour les subventions, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Un autre exemple me vient à l'esprit : c'est le Vert Village 2. Avant, c'étaient des champs, des surfaces perméables. Maintenant, on a construit Vert Village 2 et on a imperméabilisé la surface.

Je suis d'accord qu'il y a 30 ans ou 40 ans on construisait. Maintenant, on veut désimperméabiliser les sols, mais d'un autre côté, on imperméabilise quand même puisqu'on continue à construire. On a un espace vide, Vert Village 2, et on construit.

Nous avons pris conscience qu'il faut désimperméabiliser ou arrêter de perméabiliser les sols, car nous constatons les dégâts que cela peut entraîner avec le dérèglement climatique, mais pour autant, nous continuons à construire, à urbaniser des surfaces.

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle que le Vert Village 2 est la fin d'un programme avec un terrain qui appartenait à un privé. Après, il faudra m'expliquer comment dans un pays comme le nôtre où la propriété est de droit, vous faites pour exproprier partout dans la Ville des propriétés privées. Moi, je ne sais pas faire. Vous me donnerez les outils pour le faire. Le Vert Village 2 est la fin d'un programme.

Améco est la requalification d'une ancienne friche industrielle. Un super bon travail a été réalisé par les équipes et par Arnaud Rollin pour en faire quelque chose de durable avec la renaturation du Dollerbaechlein.

Sur ce sujet, vous n'êtes pas d'accord, mais arrêtons de dire que nous sommes dans l'hyper urbanisation. Prenez une photo aérienne de Kingersheim, vous voyez comment la Ville est verte. Nous l'avons fait sur la couverture d'un magazine il y a quelques années et honnêtement, la Ville n'est pas à la hauteur de l'urbanisation que vous évoquez.

Nous entendons que vous considérez que nous aurions dû faire les choses autrement.

M. LARGER.- Non !

M. ROLLIN.- Cela s'adresse aussi à moi au départ, par exemple pour Vert Village 2, effectivement il s'agit de terrains privés et en plus, j'essaie de poursuivre ce qui avait été fait par mon prédécesseur, à savoir des OAP qui avaient été établies, donc des orientations de programmation et d'aménagement avec des choses intéressantes comme la volumétrie que nous avons accentuée encore à Améco où nous essayons de rester à une volumétrie basse au niveau des maisons périphériques et de nous adapter au tissu urbain. Je pense que vous êtes allés voir la première tranche de Vert Village 2 avec ses grands arbres en fond derrière les bâtiments qui ont été préservés en espaces naturels à conserver dans les parcelles privées pour que la commune n'en ait pas, en plus, l'entretien.

Sur la deuxième tranche de Vert Village 2, une partie de parcelle avec du boisement va aussi être conservée à deux endroits.

Sur Tival, nous avons une renaturation du Dollerbaechlein avec des règles imposées. Nous avons eu une OAP, comme tu l'as dit, sur Améco avec une renaturation sur laquelle nous nous sommes battus.

Je crois qu'il n'y a pas à rougir de ce que nous faisons et effectivement, comme tu l'as dit Laurent, quand il y a de l'argent sur la table, plutôt que de le laisser aux voisins qui ont sûrement des super projets, je préfère avoir une place comme Tival qui, quand on entend les gamins jouer au ballon, (et j'espère qu'ils y joueront encore) raisonne dès qu'il y a quelques cris, là des arbres vont au niveau sonore améliorer aussi la qualité de vie de l'habitat. Donc, je ne suis pas d'accord.

M. WINCKELMULLER.- Je voulais répondre aussi à la deuxième partie de votre suggestion, à savoir l'isolation des bâtiments. Sachez que nous travaillons d'arrache-pied sur ce point. Un audit a été effectué, nous cherchons toutes les possibilités de subventions aussi sur ces niveaux. Il n'est pas interdit de faire parallèlement les choses.

Pour reprendre l'historique de la place Tival, elle a été minéralisée à l'époque, pour avoir une aire de jeux. Je rappelle que la partie maintenant qui est minéralisée, est une partie qui reste libre pour permettre de faire des animations, et un certain nombre de choses avec un espace relativement libre. Cet espace n'existait pas avant, puisqu'il y avait de vieux bâtiments qui ont été détruits à l'époque.

Pour ce qui est du parking rue du Noyer, il en est de même. C'est un parking provisoire que nous avons mis en place pendant les travaux et que les parents d'élèves nous ont demandé de conserver. Ce parking n'a pas été minéralisé. Il est toujours en sol battu, et il nous semblait important, en plus de ce que nous avons aujourd'hui dans l'école qui est très bien, de pouvoir allonger aussi la végétalisation et pourquoi pas la récupération d'eau sur cet espace. Sachez que nous faisons les deux en parallèle, et l'un n'empêche pas l'autre.

Monsieur le Maire a raison, nous cherchons aujourd'hui tous les moyens de financement que nous pourrions avoir. Si vous préférez que la commune d'Illzach ou celle de Sausheim récupère cet argent, c'est votre façon de voir. Mais sachez que dans tous les projets que nous faisons, nous essayons de voir dans quelle mesure nous pouvons être financés. Et si nous n'avons pas les financements à la hauteur, nous reportons les travaux. Je rappelle que la cour Claudel a été reportée d'un an, car nous n'avions pas les financements à l'année que nous aurions souhaités.

Nous ne pouvons être que fiers de ce que nous faisons et j'espère que nous pourrons continuer cela sur d'autres écoles. Vous savez qu'aujourd'hui la déminéralisation des cours d'école est quelque chose qui

est tout à fait dans l'air du temps avec le réchauffement climatique que nous connaissons et les conditions pour nos écoliers qui commencent à être un peu catastrophiques.

Nous essayons de prendre le train en marche et non pas une fois qu'il sera passé.

C'était pour répondre aussi pour les isolations car de gros travaux se font sur tous les bâtiments publics, un audit a été fait. Nous avons travaillé avec les services sur une priorisation, pour savoir ce que nous allons faire d'abord, etc., puis nous chercherons les financements et nous reviendrons vers vous à ce moment-là pour vous demander votre approbation. Nous espérons que vous serez, d'après ce que j'ai entendu ce soir, tout à fait de notre avis à savoir qu'il s'agit aussi de quelque chose de prioritaire que nous pourrons faire ensemble. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Larger, je vous en prie.

M. LARGER.- Je reviens, peut-être me suis-je mal exprimé, sur la cour Tival. Si nous ne l'avions pas imperméabilisée, à l'époque, nous n'aurions pas ces dépenses maintenant et nous ne ferions pas cette demande de subventions pour payer 20 % du budget. C'est un peu l'avis que je donne. À un moment donné, nous avons imperméabilisé et là, nous dépensons de l'argent public, de nos impôts.

Néanmoins, la sollicitation est très bien, je peux tout de suite vous dire que nous allons voter favorablement pour cette demande de subventions, mais c'est de l'argent public qui n'est pas extensible et à un moment donné, l'État est presque en faillite, si nous n'avions pas imperméabilisé par exemple Tival, nous n'aurions pas besoin aujourd'hui de demander des subventions publiques qui pourraient servir à d'autres choses et pas besoin de dépenser 33 000 € pour faire cette désimperméabilisation. Merci.

M. LE MAIRE.- Comme je vous le disais tout à l'heure, Monsieur Larger, avec des « si », on peut refaire l'histoire toute la soirée !

Juste avant de laisser la parole à Patrick et à Denis, vous me parliez de Vert Village 2 tout à l'heure. En 2016, le Plan Local d'Urbanisme a été voté à l'unanimité. J'étais là et une partie des membres de votre équipe (vous n'étiez pas là) était présente. Il a été adopté à l'unanimité. Cela veut dire que tous ensemble en 2016, nous avons dit comment nous allions voir le développement de la Ville avec les éléments de maîtrise, car le PLU mettait en place les éléments de maîtrise. Nous avons adopté tout cela ensemble.

Donc, je pense que le sujet n'est pas de se rejeter la balle et de rejeter la balle à celles et ceux qui ont pris des décisions à un moment donné, pour dire qu'ils auraient dû ou pas dû ; de nombreuses erreurs ont été faites pendant les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, il faut arriver à corriger certaines choses. Le problème est qu'il ne faut pas être qu'en réaction, mais aussi en anticipation et nous essayons ici de ne pas seulement être en réaction, mais aussi en anticipation, en disant que là, nous avons la possibilité d'avoir de l'argent. Et nous savons que cette cour Tival résonne beaucoup parce qu'avec le temps nous nous sommes aperçus que les jeux de balle et les cris des enfants résonnent beaucoup dans cet espace, c'est un îlot de chaleur parce que le dérèglement climatique ces dernières années fait que le temps s'est fortement réchauffé. C'est une opportunité de le faire.

Nous réagissons et nous anticipons sur le sujet. C'est juste cela que nous vous proposons de faire. La parole est à Patrick et à Denis ensuite.

M. UNTEREINER.- En voyant l'image, je me pose la question de l'accès des secours.

M. ROLLIN.- Une réflexion a été menée sur ce point. Je sais que Jean-Michel Rimbert de nos services a regardé cela avec l'accès qui se fait entre les deux bâtiments, si je me souviens bien.

M. UNTEREINER.- Car ce bâtiment risque quand même d'avoir un Plan rouge.

M. LE MAIRE.- Merci/

M. BRAND.- Juste une question : de quand date la construction de Tival ?

M. LE MAIRE.- Tival c'est la toute fin des années 90

M. BRAND.- Quel âge a-t-elle ?

M. LE MAIRE.- Quelques années.

M. BRAND.- J'ai une question : Monsieur Larger, avions-nous les mêmes préoccupations à l'époque que maintenant ? Je ne pense pas. Vous parlez de subvention, je ne sais pas si vous refusez, même si vous votez, vous parlez de subvention pour la cour Tival et vous parlez de la subvention des bâtiments.

Je ne pense pas que ce soient les mêmes organismes qui peuvent nous subventionner à ce niveau-là. Je me demande pourquoi vous posez la question. Vous dites que l'on ne va pas demander cette subvention ; par contre, on va la demander pour les bâtiments.

Ce n'est pas la même chose. Je ne comprends pas vos réactions et votre contradiction.

Si je peux me permettre, pour terminer, systématiquement, vous parlez de bétonisation à Kingersheim. Or, nous faisons le contraire et vous n'êtes pas d'accord. Expliquez-nous votre contradiction aujourd'hui. Soit on ressort en vert, soit on bétonise. On ne fait pas tout en même temps.

M. LE MAIRE.- La parole est à Monsieur Larger et nous allons voter cette délibération.

M. LARGER.- Je pense encore que je me suis mal exprimé ou mal fait comprendre. J'ai dit que nous allions voter la demande de subvention. C'est très bien.

M. LE MAIRE.- Nous nous en réjouissons.

M. LARGER.- J'annonce déjà le vote. De ce côté-là, il n'y a pas de débat. Il y a 25 ans ou à peu près, quand cela a été construit, nous n'avions pas les mêmes préoccupations et nous le regrettons tous. C'est un constat et maintenant, nous dépensons de l'argent pour désimperméabiliser, défaire ce que nous avons fait. J'exprime ce regret. J'ai joué dans la cour de l'école en primaire aux billes et pas sur du macadam, mais sur de la terre. Donc, on a macadamisé et on a dépensé de l'argent pour ce faire.

C'est ce que je regrette et l'argent public, c'est notre argent. Nous donnons de l'argent pour corriger les erreurs du passé et nous commettons tous des erreurs, je n'ai jamais dit le contraire. Il s'agit juste d'une remarque de manière générale.

Après, il y a aussi d'autres projets d'urbanisation, on urbanise, et dans 30 ans peut-être, on va enlever et mettre des arbres à la place. Des projets sont détruits pour mettre des espaces verts.

C'est un éternel va et vient. Malheureusement, on fait des choses et 30 ans après ou X années après, on se rend compte que l'on a fait une bêtise et on remet des espaces verts.

M. LE MAIRE.- J'entends mieux votre reformulation de texte ainsi. Sur ce point, par contre, nous nous rejoignons, nous sommes tout à fait d'accord. Nous sommes sans arrêt dans nos vies en train de corriger les erreurs du passé et elles nous coûtent. C'est la raison pour laquelle très souvent d'ailleurs on nous dit que l'inaction par exemple par rapport au climat va nous coûter beaucoup plus cher que l'action dès maintenant. Nous sommes bien d'accord sur ce point.

Après, le problème est que dans nos vies, les modes de vie font qu'on n'anticipe pas, que l'on n'appréhende pas forcément tous les aspects sur ces points. Mais nous sommes bien d'accord, il est dommage d'être obligés de défaire ce que nous avons réalisé à un moment donné tous collectivement. Pour autant, profitons de cet argent. J'ai compris que vous allez voter cette délibération. Donc, je la propose au vote. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération du Parvis Tival et du Parking Noyer et à signer les conventions de financement.

Je vous remercie et merci d'avoir eu cet échange pour être bien au clair sur la compréhension des avis partagés.

6. Mobilier urbain : avenant n° 3 Decaux portant prolongation de la durée du contrat

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature d'un avenant de prolongation du contrat de mobilier urbain d'information actuellement détenu par la Société JC DECAUX.

En date du 29 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°3 au contrat de mise à disposition de mobiliers urbains d'information et d'abris voyageurs, portant prolongation de la durée du contrat jusqu'au 15 avril 2025.

Cet avenant prévoyait également des dispositions de fin de marché en cas de maintien des mobiliers actuels au terme du marché.

En effet, dans le cadre du futur contrat, la ville se réserve le droit d'autoriser les candidats à proposer des mobiliers reconditionnés en tout ou partie. Dans ce cas, la ville serait en droit d'exiger le paiement d'une somme correspondant aux prestations non réalisées en dépose.

Les montants proposés à ce titre dans le projet d'avenant n°3, ont été renégociés entre l'entreprise Decaux, la communauté d'agglomération m2A et la Ville de Kingersheim, et des nouveaux montants ont été fixés dans le cadre d'un nouveau projet d'avenant n°3.

Ainsi, ce nouveau projet d'avenant prévoit qu'en cas de non-dépose du mobilier urbain actuel, au terme du marché, les montants correspondants aux prestations non réalisées soient les suivants :

Mobilier	Prix unitaire de dépose en € HT
Panneau d'affichage publicitaire 2m²	
Panneau d'affichage publicitaire 8m²	

Aussi, il a été décidé d'annuler l'avenant n°3, validé au Conseil municipal du 29 mai 2024, mais non signé par les parties, donc sans valeur juridique.

Il est alors proposé d'approuver le nouveau projet d'avenant n°3 qui viendra remplacer le précédent.

Pour rappel, la ville de Kingersheim dispose de mobiliers urbains publicitaires mis à disposition et entretenus par le titulaire du marché en cours. Ce marché pour la mise à disposition, la maintenance, le nettoyage des mobiliers urbains publicitaires, notifié le 5 juillet 2006 à la société JC DECAUX a une durée de 15 ans et, après une première prolongation, arrive à échéance le 30 juin 2024.

Ce marché avait été passé dans le cadre d'un groupement de commandes entre le Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération mulhousienne (aujourd'hui Mulhouse Alsace Agglomération) et les communes de Kingersheim, de Mulhouse et d'Illzach.

Chacune a passé un marché portant sur le mobilier urbain d'information et, pour la commune de Mulhouse, sur la gestion de vélos en libre-service.

Une réflexion a été engagée par Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres du précédent groupement de commande et d'autres communes intéressées, pour le renouvellement du marché actuel. Il a été convenu de former deux groupements de commandes, l'un pour le mobilier urbain et l'autre pour la gestion de vélos en libre-service, ce qui a sensiblement rallongé la période de concertation sur la définition des besoins, justifiant la première prolongation par avenant jusqu'au 30 juin 2024.

Cette période n'a pas permis de mener à terme la consultation relative à la nouvelle concession de vélos en libre-service. En effet, le recours à un groupement de commande et la définition des besoins de chaque membre ont demandé un délai plus important. La consultation est lancée et l'attribution prévue en décembre 2024, pour une entrée en vigueur le 15 avril 2025.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service de vélo en libre-service, il est impératif que les dates de fin des marchés actuels coïncident avec l'entrée en vigueur du marché de vélo en libre-service.

C'est pourquoi, ce nouveau projet d'avenant n°3, joint à la présente délibération, dispose également que le marché actuel soit prolongé de 9,5 mois jusqu'au 15 avril 2025.

Le contrat pourra toutefois être résiliée au 15 février 2025 à la demande de la Ville de Kingersheim si le nouveau marché de vélo en libre-service entre en vigueur avant le 15 avril 2025.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une délibération technique. Vous savez que nous avions voté un avenant au contrat Decaux pour que cet avenant actuel puisse se tenir jusqu'à la fin de l'année, car une renégociation est en cours avec les différents acteurs dont Decaux qui a repostulé pour le futur contrat de mobilier urbain et d'affichage public. Or, il s'avère que dans la délibération que nous avions prise de l'avenant à l'époque, m2A nous a donné de mauvais chiffres sur la réutilisation du mobilier urbain actuel et Decaux porteur du contrat actuel nous l'a signalé. C'est une délibération technique, c'est bien cela Arnaud, qui nous permet de corriger le tir.

M. ROLLIN.- Oui, tu as tout dit. Nous avions de toute façon déjà validé cette délibération. Simplement, quelques dates et quelques montants, notamment les montants de prix unitaires de dépose, n'étaient pas justes dans la délibération que nous avait envoyée m2A. Le montant de 125 € passe à 350 € et celui qui est à 640 € passe à 500 € après relecture de Decaux de la proposition d'avenant qu'avait faite m2A.

M. LE MAIRE.- Très bien. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver ces propositions,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 et toutes pièces inhérentes au dossier.

Merci beaucoup pour cette correction.

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

7. Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

Rapport de la délibération 7 présenté :

Depuis plusieurs années, la Ville de Kingersheim soutient fortement l'activité associative et sportive en attribuant une subvention de fonctionnement aux associations du ban communal. Celle-ci fait l'objet d'une réflexion concertée entre la Ville, le CCVA et l'OMS. Les associations perçoivent aussi des subventions indirectes dans le cadre des divers soutiens apportés par la Ville à leurs activités.

Aide directe

La Ville travaille depuis de nombreuses années en concertation avec l'OMS et le CCVA à l'optimisation du système d'attribution des subventions. Les principales mesures issues de cette réflexion sont : la constitution d'un dossier type, un versement unique en fin d'année et la prise en compte de l'activité effective de l'association sur la dernière année validée par l'assemblée générale.
Cette année, le dossier porte donc, selon le fonctionnement de l'association, sur l'année 2023, sur la saison2022/2023 ou 2023/2024.

Les critères mis en place prennent en compte l'activité de l'association (bénévolat de ses membres, politique du club à l'égard des jeunes, implication dans la vie de la Cité et les frais auxquels elle doit faire face dans le cadre de son activité : frais d'environnement, frais salarié…).
Ils garantissent :

- la transparence,
- l'objectivité,
- l'équité,

La valorisation de ces critères répond à une volonté politique de favoriser la pratique des jeunes et le bénévolat. C'est la volonté partagée d'attribuer une subvention, en prenant notamment en compte le nombre d'adhérents, avec une bonification pour les moins de 18 ans, les frais et déplacements engagés, le bénévolat mais aussi l'implication de l'association au dynamisme de la ville.

En 2018, la commission C.R.A (Centre de Ressources des Associations), composé des Présidents et Vice-Présidents de l'OMS & du CCVA et d'un élu de la Ville, a réfléchi à la prise en compte de la trésorerie des associations dans le calcul de la subvention répondant ainsi à une interdiction légale de soutenir les associations qui ont des fonds suffisants pour réaliser leurs activités.

Pour ce faire, un ratio est déterminé en divisant le résultat d'exploitation de l'association par son compte d'exploitation. Le ratio détermine une décote.

Les décotes appliquées sur l'enveloppe critères de la subvention sont ensuite réinjectées dans l'enveloppe dynamisme.

Au regard de ces principes, et en prenant en compte la baisse de l'enveloppe subvention, les critères valorisés sont répartis de la manière suivante :

La dynamique associative est quant à elle répartie pour la participation active aux actions N-1 ci-après :

- le 8 mai,
- le 11 novembre,
- la Fête de la musique (hors buvettes),
- Le marché de Noël (participation aux ateliers de confection, montage/démontage de la manifestation ou proposition d'une animation à titre gracieux selon 1 barème lié aux heures de présence)
- les actions solidaires, handicap ou éducatives,
- les expositions mandatées par la Ville,
- autres actions (étudiées par la commission C.R.A.).

L'enveloppe dynamisme, bien qu'accessible à toutes les associations, permet aux associations culturelles, qui n'ont pas de frais d'environnement (arbitrage, engagement des équipes) de valoriser leur engagement au travers des manifestations de la Ville.

Pour finir, la commission CRA souhaite soutenir les projets spécifiques des associations, et notamment les achats de matériel pour leur activité. Cette enveloppe remplace l'enveloppe « frais salariés » et représente 4% de la subvention (minoré du dynamisme). Elle a également décidé de valoriser plus fortement les jeunes sportifs kingersheimois.

Aide indirecte

A cette subvention financière, s'ajoutent **les subventions dites indirectes** pour chaque association ; il s'agit de l'ensemble des soutiens apportés par la collectivité tels que des travaux réalisés, le coût des fluides et des personnels, la mise à disposition gracieuse de salles, d'équipements ou de matériel, le soutien logistique pour l'organisation de manifestations…). En 2023, a été ajoutée la valeur locative annuelle des infrastructures mises à disposition, selon la valorisation suivante : 5€ /m² pour les salles de sport, 10€/m² pour les salles de réunion/les bureaux, 0.50 € pour les stades et 0.10 € pour les terrains naturels.

A noter que ces aides indirectes doivent être indiqués dans les comptes des associations tout comme ceux de la collectivité.

Répartition des subventions aux associations

Association	Subvention 2024	Subvention 2023	Subvention indirecte 2024 sur 2023
ACIK	5 993,06 €	2 094,14 €	7 604,56 €
Amicale de tir	1 093,00 €	1 638,02 €	8 166,55 €
Aïkido	2 740,82 €	2 415,28 €	4 522,81 €
Basket	7 299,40 €	3 980,53 €	67 703,98 €
Cyclo-club	3 668,09	4 133,31 €	32 956,23 €
Club Pongiste	437,81	299,27 €	12 040,35 €
Football	9 168,56	6 532,42 €	239 734,93 €
Club Vosgien	3 596,44	3 370,33 €	1 765,42 €
Handball club	4 916,69	4 456,92 €	22 211,84 €
Indépendante	18 465,84	15 969,51 €	158 819,16 €
Judo	1 278,58	1 385,04 €	10 047,91 €
Echecs	541,50	331,63 €	6 456,92 €
Quilles union	538,13	184,12 €	0 €
Karaté	495,06	353,25 €	3 037,20 €
Tae Kwon do	4 349,19	3 105,43 €	16 129,73 €
Tennis	1259,95	1 045,93 €	121 958,14 €
Volley	9 385,16	5 841,64 €	79 898,51 €
Don du sang	393,31	201,64 €	1 875 €
LeFALA	1 923,89	827,48 €	0 €
Aventuriers du jeu	252,44 €	126,65 €	1 400 €
Ornithologie Fraternité	940,76 €	Pas de demande	556,80 €

Créacteurs d'éphémères	261,07 €	Pas de demande	1 470,31 €
Société d'histoire	1 638,83 €	Pas de demande	4 280 €
Arboriculteurs	1 932,58	1 325,89 €	8 565,94 €
Concorde	2 687,68 €	3 699,11 €	2 644,08 €
Club Amitié	2 090,04 €	1 453,84 €	12 295,30 €
Amicale des Pêcheurs	785,96 €	72,50 €	0 €
UNC	1 427 €	1 514,32 €	275 €
Shaolin Young Chun	413,17 €	884,49 €	4 611,65 €
Total	**89 974 €**	**70 000,00 €**	**831 028,32 €**

M. LE MAIRE.- Myrna, il s'agit d'un exercice traditionnel d'attribution des subventions aux associations.

Mme JACQUIN.- En effet, il s'agit d'une délibération traditionnelle tous les ans, en fin d'année. Vous savez que la Ville de Kingersheim soutient les associations par une subvention de fonctionnement, la bonne nouvelle cette année est qu'elle est à nouveau à 100 000 €, alors que nous avions effectué une baisse l'année dernière suite au budget.

Il faut savoir aussi que sur ces 100 000 €, 5 000 € sont donnés à l'OMS et 5 000 € sont donnés au CCVA ; les critères qui ont été mis en place pour cette subvention de fonctionnements ont été réfléchis conjointement avec l'OMS, le CCVA et la Ville.

Ces critères se situent en page 2. Ils sont établis sous forme de pourcentage et en fonction des données des associations, tous les tableaux et toutes les cases sont remplis. C'est la raison pour laquelle il y a souvent des fluctuations dans les attributions des subventions.

La part belle est donnée depuis quelques années à la formation des jeunes. C'est la raison pour laquelle il y a 21 % pour les moins de 18 ans et le dynamisme associatif va permettre aussi de donner des subventions aux associations, notamment culturelles qui ne peuvent pas bénéficier forcément des critères concernant les arbitrages, les déplacements, etc..

Je précise que la dynamique associative ne prend pas en compte les buvettes et tout ce qui est inhérent à l'association même, mais plutôt toutes les manifestations urbaines, par exemple le 8 mai, le 11 novembre, le marché de Noël etc..

En plus de cette subvention de fonctionnement, nous sommes aussi tenus à mettre les subventions indirectes qui concernent les bâtiments, les fluides, la mise à disposition de matériel, la conciergerie, etc.

Et en 2023 a été ajoutée la valeur locative des infrastructures mises à disposition.

Vous trouvez la répartition des subventions sur le tableau qui vous est donné.

Si vous avez des questions, je suis prête à y répondre et je vous invite à approuver l'attribution des subventions que toutes les associations attendent avec impatience.

M. LE MAIRE.- Merci Myrna. Je vous propose d'acter une petite correction sur la ligne concernant le tennis club pour la partie subvention indirecte, le montant n'est pas de 261 926,14 € mais de 121 958,14 €. Une petite erreur s'est glissée. Sinon, les autres chiffres sont bons.

Merci Myrna d'avoir rappelé que suite à la déstructuration du budget, parce que nous avions eu l'impact entre autres du prix du gaz et de l'ensemble des énergies en 2023, nous avions été obligés pour tout le monde de faire un effort collectif. Cela avait été aussi fait sur les subventions et là, nous revenons au niveau de subventions classiques que nous connaissions avant. Nous sommes revenus sur une enveloppe traditionnelle et tu as eu raison de le préciser, nous faisons un effort vraiment sur les jeunes licenciés, considérant qu'une commune doit accompagner les clubs qui font un travail sur les jeunes licenciés et sur la formation, l'accompagnement des jeunes. Il existe d'autres collectivités pour défendre le haut niveau, pour accompagner les clubs sur ces sujets. Notre premier travail est d'accompagner les clubs sur tout le travail de formation, d'entraînement et d'accompagnement sur le sport.

Vous avez vu cet été le succès des Jeux Olympiques, il faut juste se dire que tous nos athlètes passés aux Jeux Olympiques sont passés soit par un club, soit par une structure de formation et que nous retrouvons

ces structures dans les petites ou grandes villes, dans les petits villages ou grands villages ; partout où il y a des clubs ou des structures d'entraînement ou de formations naissent ces nouveaux espoirs et de nouveaux champions. Il faut le rappeler. C'est important même si, après lorsqu'on se situe en haut niveau, on part vers des pôles, il est important de rappeler qu'au départ il y a eu un club, ou une structure formatrice pour accompagner les jeunes athlètes. Les collectivités ont toute leur place, il n'y a pas de sport de haut niveau, pas de succès sans les collectivités locales.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Les associations contribuent activement au dynamisme communal, pour autant, elles rencontrent nombre de difficultés, notamment dans le recrutement des bénévoles, des nouveaux bénévoles. Elles ont été durement impactées aussi comme tout le monde par l'inflation en 2022, environ 6 %, en 2023 environ 5 %. C'est la raison pour laquelle nous avions déploré la baisse des subventions l'an passé. Cette année, vous proposez une augmentation qui correspond à peu près au niveau de 2022 revalorisée du coût de l'inflation, ce qui est positif, très bien.

Nous espérons que pour les années à venir nous pourrons maintenir cette dynamique haussière, qui permet aux associations d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et d'avoir la visibilité nécessaire au lancement de leurs projets.

Petite remarque au niveau des subventions indirectes : l'année dernière nous avions un total de subventions indirectes d'un montant de plus d'1 500 000 €. Cette année, nous arrivons après correction à peu près à 830 000 €. Nous pouvons nous interroger sur le calcul : le calcul des années précédentes était-il faux ? Celui-là est-il plus juste ?

On donne les chiffres que l'on veut ou que l'on voudrait. Nous nous interrogeons sur les années précédentes, nous avions une valorisation. Par exemple, le montant du tennis à 261 000 € est le même montant que l'année dernière revalorisé à 121 000 € ; au club de foot, nous étions à 633 000 € et nous sommes maintenant à 239 000 ou 240 000 €.

Vous avez changé le mode de calcul, vous avez tenu compte pour les terrains ; avant, vous mettiez tout à 5 € du m². D'où vient ce chiffre ? Comment ? *A priori*, c'était pour tout avant. Maintenant, il n'est plus juste, puisque vous avez mis 0,50 pour les stades et 0,10 euro pour les terrains naturels.

Je sais ce dont je parle au niveau des chiffres, on peut arriver aux résultats que l'on veut.

M. LE MAIRE.- Oui, sauf que même si nous sommes d'accord sur le fait que nous avons recorrigé des choses, car en effet, nous avions pris certains paramètres. C'est la raison pour laquelle nous avons corrigé pour le tennis. Après, les chiffres sont ce qu'ils sont, ils sont les charges que la collectivité a pour l'ensemble des paramètres qui concernent les bâtiments communaux, les équipements, etc. De là à dire que les chiffres sont ce qu'ils sont, voire peut-être qu'ils sont faussés ou que ce sont des fantasmes, je rapporterai vos remarques à nos services qui seront très heureux de l'entendre car ils fournissent un gros travail toute l'année pour pouvoir nous apporter ces éléments d'information.

Non, nous ne faisons pas n'importe quoi. Il est vrai qu'au départ nous essayons peut-être d'ajuster certaines choses, nous rodons des choses sur des paramètres car parfois il nous faut faire des règles de 3, par exemple quand plusieurs associations utilisent un même bâtiment, nous essayons de prendre la même clé de répartition pour tout le monde.

Jonathan, vous vouliez rajouter quelque chose.

M. GRADOZ.- Effectivement, je voulais expliquer la modification qui a eu lieu entre 2023 et 2024, mais vous l'avez bien reprise, nous avons fait des corrections sur les terrains de foot qui étaient valorisés comme des salles de sport et nous avons apporté cette correction. Il en est de même avec le tennis. Nous avons des cours de tennis extérieurs et donc, nous avons valorisé les terrains extérieurs à 50 centimes du m² au lieu des 5 €.

M. LE MAIRE.- Et que les indirects soient de 800 000 € ou de 1 M€, qu'importe. Cela montre que nous apportons une aide au club et c'est cela le plus important.

Gilles.

M. BRETZNER.- J'allais dire la même chose, Monsieur Larger. En fait, le chiffre n'est pas si important que cela sur les subventions indirectes ; en revanche, le point important – et je suis bien placé pour le savoir –, c'est qu'aujourd'hui (vous m'arrêtez si je dis des bêtises) aucune association de Kingersheim ou très peu, paye un loyer, les fluides et l'électricité. Ah, les Quilles ?

On me dit une, je savais qu'il y en avait une !

Dans certains villages, les clubs se battent financièrement sans subvention directe, votée par un Conseil municipal pour payer l'électricité, le loyer et les fluides.

La subvention pour moi en termes de chiffre (on peut discuter sur le calcul), je suis d'accord, n'est pas importante. Le but est que les associations ne payent rien en termes de fluide, d'électricité et de locaux. En tout cas pour moi, c'est le point important.

M. LE MAIRE.- Oui Monsieur Larger.

M. LARGER.- Je corrige, je n'ai jamais mis en doute le travail des fonctionnaires.

M. LE MAIRE.- Si, vous dites que les chiffres sont…

M. LARGER.- Les chiffres d'une année sur l'autre ont changé. Ils sont sûrement plus justes par rapport à la réalité, les infrastructures ont un coût, je pense que la plupart des communes prennent quand même en charge le paiement des loyers et des fluides du moins dans les associations que je connais, et je suis impliqué dans les associations. Je pense que très peu d'associations de villages doivent payer des loyers ou des fluides. Mais elles n'ont parfois pas d'infrastructures, car elles n'ont pas les moyens.

Mais Kingersheim a des infrastructures. Je pense que les associations en sont satisfaites. Elles ont un coût, et chaque fois lors des demandes de subvention, on leur dit quand même : « Vous avez eu 600 000 € ou 200 000 € de subvention indirecte, ne vous plaignez pas trop ».

Un message est envoyé derrière pour un montant des subventions…

M. LE MAIRE.- Vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur Larger.

Mme JACQUIN.- Nous ne l'avons jamais dit !

M. LARGER.- C'est pire, vous l'écrivez !

Mme JACQUIN.- Nous sommes tenus de le faire.

M. LARGER.- Vous l'écrivez.

M. LE MAIRE.- Nous écrivons simplement le montant des aides directes et le montant des aides indirectes. Ne dites pas que l'on répond aux associations : « Vous n'avez qu'à vous contenter de cela ». C'est complètement faux. Je préfère quand vous reformulez. Et cela fait deux fois que vous reformulez. C'était beaucoup plus agréable, et plus compréhensible et nous pouvions partager quand vous êtes dans ce genre de propos. Ne formulez pas les choses ainsi.

M. LARGER.- Vous donnez l'information, ce qui est une obligation, je le sais, mais le message est le suivant : quand le FCK, car je connais mieux le dossier pour m'en occuper, a touché une subvention de 6 000 ou 7 000 €, dans le courrier, il a eu en même temps l'information des 633 000 € de subvention indirecte.

M. LE MAIRE.- C'est normal. Nous devons le faire. C'est une obligation.

M. LARGER.- Je ne conteste pas cela. Je ne remets pas en cause le travail des fonctionnaires qui valorisent cela. Cela n'a jamais été mon message.

Le changement de calcul est une bonne chose, qui est peut-être plus juste que les années précédentes. Nous étions à 5 €, quelle que soit la surface du m², vous avez réactualisé, c'est très bien. Mais comme je l'ai dit, pourquoi est-ce fixé à 50 centimes, et pas 40 ? Avant, c'était 5 et nous sommes passés à 0,5 ou à 0,10.

À un moment donné, ce calcul défendu les années précédentes est modifié, ce qui est très bien, mais nous n'avons pas plus l'explication.

M. LE MAIRE.- Par rapport à l'année dernière, je vous rappelle que le prix du gaz a complètement fait exploser notre budget. Je le rappelle toujours car je pense, vous l'avez dit, vous maîtrisez bien les chiffres Monsieur Larger. En plus de cela, concernant les comptes, vous savez de quoi il s'agit. Je rappelle juste qu'en décembre 2022 et en janvier 2023 pour ces deux mois, nous avons payé une facture de gaz de 250 000 € alors que ce n'est même pas ce que l'on payait avant sur une année !

Vous maniez bien les chiffres, vous avez compris ce que je veux dire. Cela nous a fait exploser le budget en 2023. Donc, en 2023 nous avons fait le choix responsable, puisque nous ne pouvions pas donner l'argent que nous n'avions pas, de couper partout dans tous les secteurs et cela avait fait débat sur bon

nombre de sujets, le CREA, les associations, les décos de Noël, il a fallu le faire. Nous nous sommes fait spolier notre argent par le prix du gaz et de l'électricité. Cette année, maintenant, nous retrouvons un peu les coudées franches et nous revenons naturellement pour pouvoir le donner. D'accord, vous l'avez déploré, mais il ne faut pas que déplorer, mais aussi faire preuve de réalité et prendre en compte nos contraintes.

Mais vous avez bien reformulé vos propos et j'ai compris que vous êtes content que nous ayons adapté le mode de calcul le mieux possible sur les subventions indirectes et c'est le plus important et vous vous réjouissez que nous soyons revenus au montant initial des subventions telles que de nous les avions avant.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de voter cette délibération. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et le prélèvement des crédits nécessaires du budget 2024 aux natures correspondantes.

Je vous remercie.

RESSOURCES HUMAINES

8. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1ère adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 8 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Deux agents exerçant le métier de jardinier et de chargée de ménage dans le cadre d'une mise à disposition par le Centre de gestion du Haut-Rhin durant plus d'un an seront intégrés dans les services municipaux en raison des besoins du service et compte tenu de leur implication professionnelle. Les postes vacants ne correspondant pas à leur grade, il convient de les modifier.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	Jardinier	1
Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 27h30 /semaine	Adjoint technique à temps non complet 30h par semaine	Concierge	1

M. LE MAIRE.- Délibération traditionnelle chaque fois que nous avons des mouvements au niveau du personnel.

Mme GERRER.- Merci Monsieur le maire. Effectivement, il s'agit d'une délibération classique, une modification du tableau des effectifs en considération de l'intégration de 2 agents : un jardinier et une concierge qui sont actuellement mis à disposition par le Centre de Gestion. Et en raison des besoins des services et compte tenu de leur implication professionnelle, nous allons les intégrer et faire en sorte de modifier le tableau.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

DIVERS

9. Rapport de la municipalité

10. Divers et communication

M. LE MAIRE.- C'est très bien, nous avons terminé l'ordre du jour de ce Conseil municipal qui était technique, un peu « light », avec quelques débats. Je vous propose de faire le tour des collègues adjoints et adjointes de la municipalité pour savoir si des points sont à partager ce soir.

Mme DUMORTIER.- Deux rendez-vous à venir :

Le 23 novembre prochain à 20 heures à Tival le concert d'automne de l'harmonie Concorde,

- **Le 29 novembre, inauguration du marché de Noël**, à laquelle vous êtes cordialement invités
- **Le samedi 30 novembre, une soirée spectacle.**

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire. Merci.

Mme JACQUIN.- Trois informations :

- D'abord, Monsieur Larger, vous savez que le **Futsal a joué pour la première fois au Palais des Sports ce samedi**, et qu'ils ont gagné. Ils ont super bien joué. Je pense que pour eux jouer au Palais des Sports a été un événement très important. C'était un très beau match..

- Deuxième information : **le 16, ce samedi**, si vous avez envie de voir de la **haute voltige et du sport de haut niveau**, vous êtes invités à aller à **l'Indépendante de Kingersheim** qui est dans le top 12, à savoir l'élite française de gymnastique. Je ferai juste un petit coup de projecteur sur le capitaine de l'équipe qui est Naël Sakouhi qui est revenu des gymnasiades, compétition internationale des scolaires, avec 5 titres de champion du monde.

M. LE MAIRE.- Une très belle « Une » lui a été consacrée dans *l'Alsace* aujourd'hui.

Mme JACQUIN.- Il s'agit d'un petit prodige. Même s'il n'habite pas Kingersheim, il est dans le club depuis son plus jeune âge, il fait partie des jeunes qui sont formés par le club de Kingersheim.

- Toujours à la gym**, le 23 novembre, c'est le gala traditionnel**. En première partie, à 17h00, ce sont les petits, et ensuite les plus âgés. Là aussi, si vous avez envie de voir un beau spectacle, je vous invite à y aller. Et pour la première fois, je serai la grand-mère qui accompagne la petite-fille. La boucle est bouclée.

M. LE MAIRE.- Merci Myrna.

Mme BOESCH.- Pour information, **vendredi soir aura lieu la soirée de l'engagement à Tival,** qui réunira l'ensemble des associations et toutes les personnes engagées sur de nombreux sujets à Kingersheim. Ce sera l'occasion de se rassembler et d'évoquer ensemble quelques témoignages. Une centaine de personnes ont répondu présentes.

M. LE MAIRE.- Merci. Parmi les autres collègues, y a-t-il des prises de parole particulières ?

M. LARGER.- Je vais rebondir sur le Futsal. Oui, il s'agissait d'une très belle manifestation au Palais des Sports. Ils ont obtenu 2 dates pour cette saison 24-25 : celle de samedi et la prochaine au mois de mars contre Laval qui est le champion en titre de la saison précédente.

J'aurai une demande : j'espère que la saison prochaine le club aura plus de salles avec l'appui de la municipalité et plus de dates.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas-là, vous corrigez votre première phrase, quand vous dites ils ont eu le Palais des Sports. Il faut dire que le maire de Kingersheim a obtenu le Palais des Sports auprès de m2A, quand vous dites l'appui de la municipalité…

M. LARGER.- Vous en faites partie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Le maire de Kingersheim a fait un gros travail de lobbying sur ce point. Je referme la parenthèse.

M. LARGER.- Je vous en remercie, pas moi personnellement, mais le club vous en remercie ; il a déjà obtenu aussi une deuxième date pour la saison. C'était une belle manifestation familiale, il y avait des enfants, et le Club espère avoir plus de dates pour la saison prochaine.

M. LE MAIRE.- Nous allons essayer. Sur ce point, excusez-moi, je vous redonne la parole ensuite.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fond. J'ai trouvé, comme l'a dit Myrna, que c'était un moment important ; je pense que, pour un club, quelle que soit la discipline sportive, qui est en division nationale de haut niveau comme le Futsal y est arrivé, avoir le Palais des Sports est une très bonne chose. Après, c'est comme tout, on parlait de l'argent que l'on n'a pas tout à l'heure, le Palais des Sports doit héberger le volley, le basket, le hand et maintenant le futsal, plus, de temps en temps, des compétitions spécifiques comme le judo ; de nombreux événements font que le Palais des Sports est très demandé.

Nous allons négocier, nous sommes d'ailleurs encore en train de négocier, nous allons essayer d'avoir ce Palais des Sports. Mais je pense que nous aurons au moins à nouveau l'année prochaine les deux rendez-vous que nous avons eus cette année. Il est très bien qu'un tel championnat, car le Kremlin Bicêtre que vous avez rencontré ce week-end et Laval que vous allez rencontrer prochainement sont les têtes d'affiche du championnat, puisse se dérouler au Palais des Sports. Nous avons assisté à un très beau match et nous allons essayer de le négocier, mais ce n'est pas encore gagné. En tous les cas, nous sommes contents de le faire.

Vous avez raison, c'était une rencontre où j'ai remarqué un public familial assez important et beaucoup de monde. Et j'ai trouvé les joueurs vraiment très bons, je les avais déjà vus jouer précédemment à Kingersheim à la salle polyvalente, mais là je les ai trouvés vraiment très bons. Je vous redonne la parole.

M. LARGER.- Je vous remercie pour toutes ces remarques. Nous sommes d'accord. C'était une belle rencontre et les lieux les ont poussés pour très bien jouer.

- Autre sujet : le marché de Noël qui est une très belle manifestation. Mais comment s'assurer que toutes les personnes inscrites sont des professionnels ? Il semblerait que certaines personnes ne sont pas inscrites, ce qui crée une concurrence déloyale par rapport à d'autres personnes qui sont inscrites et qui déclarent les sommes aux impôts, charges sociales, qui payent la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Avez-vous prévu des contrôles ou avez-vous demandé des extraits du Registre National des Entreprises (RNE) ou SIRET, INSEE, K Bis, afin de vous assurer que les personnes sont toutes déclarées pour une bonne concurrence entre les différents exposants ?

M. LE MAIRE.- Dorothée va vous répondre, mais je crois que vous avez été saisi par une personne qui n'a pas pu rentrer à la mairie par la porte, donc elle a essayé de rentrer par la fenêtre, une personne qui m'a demandé un rendez-vous, car de façon déloyale, elle estime qu'elle n'a pas eu sa place sur le marché de Noël et elle *« fout un peu le bordel »* pour le dire ainsi, sur le marché de Noël.

Dorothée, peux-tu dire un mot sur le sujet ?

Mme DUMORTIER.- Pour vous répondre clairement, les marchés de Noël fonctionnent comme des marchés aux puces ; nous avons les textes, nous pourrons vous les envoyer. Il n'y a aucun souci, des recherches ont été faites. Cela fonctionne comme un marché aux puces, c'est-à-dire que des citoyens lambda peuvent faire 2 marchés de Noël dans l'année.

Lorsque nous envoyons les dossiers d'inscription à nos exposants, nous savons qu'ils ne sont pas déclarés professionnellement, ils doivent déclarer qu'ils sont bien dans ce cadre-là et qu'ils répondent à ce critère.

Et ceux qui sont déclarés, effectivement, nous donnent un extrait de leur inscription.

Jusqu'à maintenant, un fichier Excel nous servait de registre, mais cette année, suite à l'intervention de ce monsieur, nous aurons un vrai registre que nous tiendrons à disposition des personnes qui viendront contrôler, si contrôle il y a.

En tout cas, nous sommes dans les clous, nous nous sommes bien renseignés, même avant l'intervention de ce monsieur, nous étions déjà dans les règles. Et nous avons juste revérifié que nous l'étions bien et nous le sommes bien. Monsieur Gradoz vous fera parvenir l'article qui correspond au fait qu'un marché de Noël fonctionne comme un marché aux puces.

M. LE MAIRE.- Notre marché de Noël, Monsieur Larger, fonctionne comme tous les marchés de Noël, dans toutes les régions. Il a une connotation un peu particulière sur le type d'exposants, mais il fonctionne exactement de la même façon partout où ce sont des marchés de Noël de ce type, c'est-à-dire avec des activités qui ne sont pas entre autres commerciales comme dans certains grands marchés de Noël. Là, nous avons affaire à des personnes qui sont des petits artisans, qui font des petits travaux ; et cela fonctionnait très bien jusqu'à présent, comme c'est le cas à Pfastatt ou chez nous. Or, il suffit que quelqu'un s'estime être quelque part lésé ou mal accepté sur le sujet pour en faire toute une histoire. Faites-vous manipuler par cette personne si vous le souhaitez. Nous, en tout cas, nous sommes au clair sur la façon dont fonctionne ce marché de Noël. Nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet.

M. LARGER.- Personnellement, je ne suis pas manipulé. Après, tout le monde ne peut pas avoir un stand à ce marché de Noël. Je ne connais même pas le nom de cette personne. Elle n'a pas de stand, elle n'en a pas.

Ensuite, les marchés aux puces ou vide-greniers ont une réglementation à part : 2 manifestations par an, ce sont des particuliers qui n'ont pas à déclarer ; vous videz un grenier, vous vendez un téléphone, un grille-pain que vous n'utilisez pas. Vous ne produisez pas des produits artisanaux que vous fabriquez avec vos petites mains. Il ne s'agit pas d'une activité artisanale, comme l'a dit Monsieur le Maire, où l'on vend, dans ce dernier cas, c'est une activité commerciale qui doit être déclarée.

Je veux bien qu'on me communique les textes qui disent le contraire.

Mme DUMORTIER.- Pour ce qui est de nos exposants, il faut savoir que nous avons instauré une règle de manière à pouvoir effectuer un renouvellement afin que ce marché de Noël, qui est petit avec un public assez restreint, ne souffre pas, ce n'est pas un grand marché de Noël comme Strasbourg ou Mulhouse. Donc, forcément il faut que nos exposants se renouvellent pour garder toujours de l'attrait et pour montrer aussi la richesse de ce qu'est le *« upcycling »*

Notre règle a été clairement édictée dès le départ : les personnes peuvent candidater deux fois, ensuite, une pause est instaurée et si elles le souhaitent, elles recandidatent un an ou deux ans après.

Et pour cette personne-là, c'était vraiment le cas, et nous l'avons même repêchée, puisque nous l'avons mise en liste d'attente et nous avons pu la reprendre. À ce sujet, il n'y a pas de souci. Prioritairement, nous prenons les associations de Kingersheim, et ensuite les entreprises d'insertion qui, elles aussi, sont prises systématiquement. C'est la raison pour laquelle nous avons « Affaire d'Entr'Aide », « la petite Manchester », « la Cité du Réemploi ». Ces associations ou ces entreprises d'insertion ou ces ateliers d'insertion, sont acceptés d'office. Ils ne répondent pas à la règle des deux participations, puis une pause.

Je pense que sincèrement nous sommes très justes dans notre fonctionnement. Bien sûr, il s'agit d'un fonctionnement d'association, puisque ce marché de Noël est porté par le Conseil Communal de la Vie Associative. Nous avons peut-être des failles, mais en tout cas, je pense que nous essayons le plus possible d'être équitables, car cela fait partie des valeurs de notre marché.

M. LE MAIRE.- Et respectons le travail de ce marché de Noël qui est porté par des bénévoles, qui n'est pas un grand marché commercial. Il a toujours fonctionné comme cela, comme dans de nombreuses autres communes qui organisent des petits marchés de Noël. Honnêtement, arrêtons d'aller ennuyer les personnes en train de faire quelque chose qui est sympathique, qui a du sens et qui fonctionne très bien depuis ces dernières années, qui crée une animation appréciée. Nous sommes vigilants sur les aspects administratifs.

M. LARGER.- Je pense que je suis très mauvais, j'ai toujours du mal à m'exprimer *a priori*. Je n'ai jamais critiqué cette manifestation qui est une très belle manifestation familiale. Je n'ai émis aucune critique sur les critères de sélection que je ne connais pas et qui *a priori* de ce que vous m'avez exposé sont très bien. Ce n'était pas mon propos. Les associations, elles, sont déclarées, le FCK tenait parfois une buvette, elle est déclarée comme toutes les autres associations sont déclarées.

Mon interrogation portait sur la déclaration des personnes, plutôt des particuliers car je ne partage pas votre point de vue comme quoi cela rentre dans les deux ventes privées que l'on peut faire sans devoir déclarer cette activité qui, après est imposée. Je pense qu'elle ne rentre pas dans l'activité des vide-greniers. Il faut que tout le monde soit déclaré, s'il y a besoin d'être déclaré, je suis preneur des textes.

Mme DUMORTIER.- Nous devons tenir un registre effectivement. Donc, cette année ce sera un vrai registre au lieu d'être un fichier Excel.

M. LE MAIRE.- Pour moi, un fichier Excel est un registre. Nous n'allons pas rentrer dans ces considérations. Il y a assez de réglementations qui nous empoisonnent la vie dans ce pays. Nous n'allons pas en rajouter sur ce genre de choses. La personne m'a sollicitée. Je n'ai pas voulu la recevoir car on lui avait donné des explications complémentaires. Elle intervient à tous les niveaux. Qu'elle le fasse, c'est bon, cela suffit.

Mais nous avons entendu que vous avez reformulé, et que vous soutenez l'action bénévole. Je vous en remercie Monsieur Larger.

Y a-t-il d'autres interventions parmi les collègues élus ou élues ?

Je clos cette séance de Conseil municipal.

Y a-t-il des interventions parmi le public ? Ce n'est pas le cas.

Merci beaucoup, je vous souhaite une très bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 19 heures 30.

Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2024
de la ville de Kingersheim

Délibérations examinées

AFFAIRES GENERALES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024
2. Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrices des Animaux de Mulhouse Haute Alsace

MARCHES PUBLICS
3. Mise en place d'une délégation de service public relative au service de fourrière automobile

SERVICES TECHNIQUES
4. Présentation du rapport d'activités 2023 du Territoire d'énergie Alsace
5. Gestion intégrée des eaux pluviales avec renaturation et création d'une zone de fraîcheur en ville

6. Mobilier urbain : avenant n°3 Decaux portant prolongation de la durée du contrat

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE
7. Attribution de subventions aux associations

RESSOURCES HUMAINES
8. Tableau des effectifs

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2ème Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3ème Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4ème Adjoint au Maire	
Madame Dorothée DUMORTIER	5ème Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6ème Adjoint au Maire	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Madame Myrna JACQUIN	7ème Adjointe au Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Arnaud ROLLIN	8ème Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9ème Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	Proc. à Dorothée DUMORTIER (pour les points 1 à 4)
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Arnaud ROLLIN
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	Proc. à Michel CHÉRAY
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	Proc. à Emilie HAMMERER
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	Proc. à Sandrine ACKERMANN-BAUMS
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Proc. à Myrna JACQUIN

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	Absent excusé
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	Absent excusé
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	Proc. à Philippe LARGER
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	Absent excusé

Signature du PV de la séance du 13 novembre 2024

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 20 décembre 2024